

Département de la Haute-Savoie

Commune de MENTHONNEX-EN-BORNES



REVISION n°2 du POS / ELABORATION du PLU
Réunion du GT3 – Etat Initial de l'Environnement
28 juillet 2016

L'AGENCE
des territoires

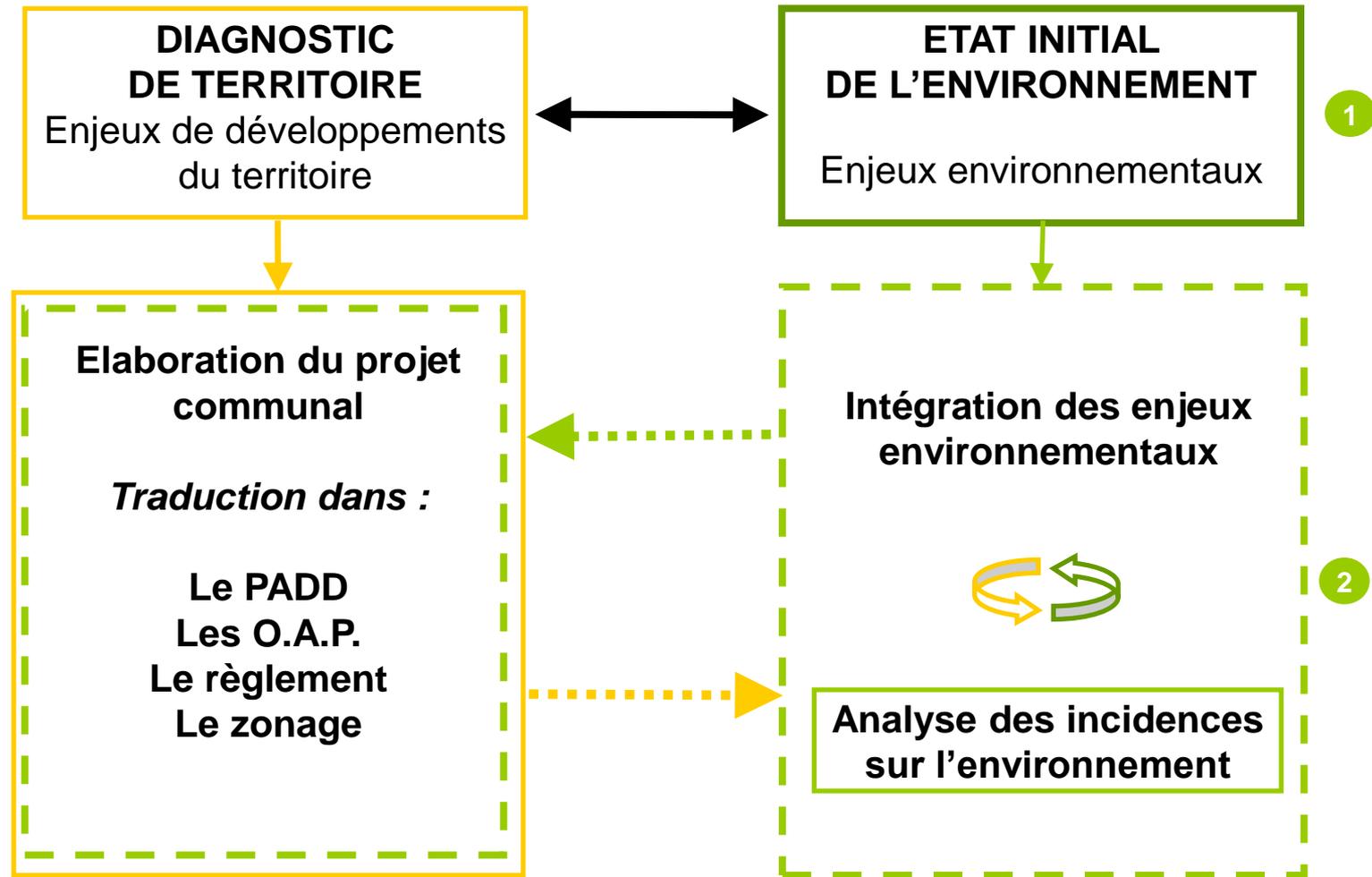




ASSISTANCE ENVIRONNEMENTALE

DIAGNOSTIC / ENJEUX

LA DÉMARCHE D'ASSISTANCE ENVIRONNEMENTALE



LA DÉMARCHE D'ASSISTANCE ENVIRONNEMENTALE

L'état des lieux sur neuf thématiques environnementales :

Analyse à partir des données d'inventaires et des études existantes.

Repérage de terrain.

Consultation des personnes ressources.

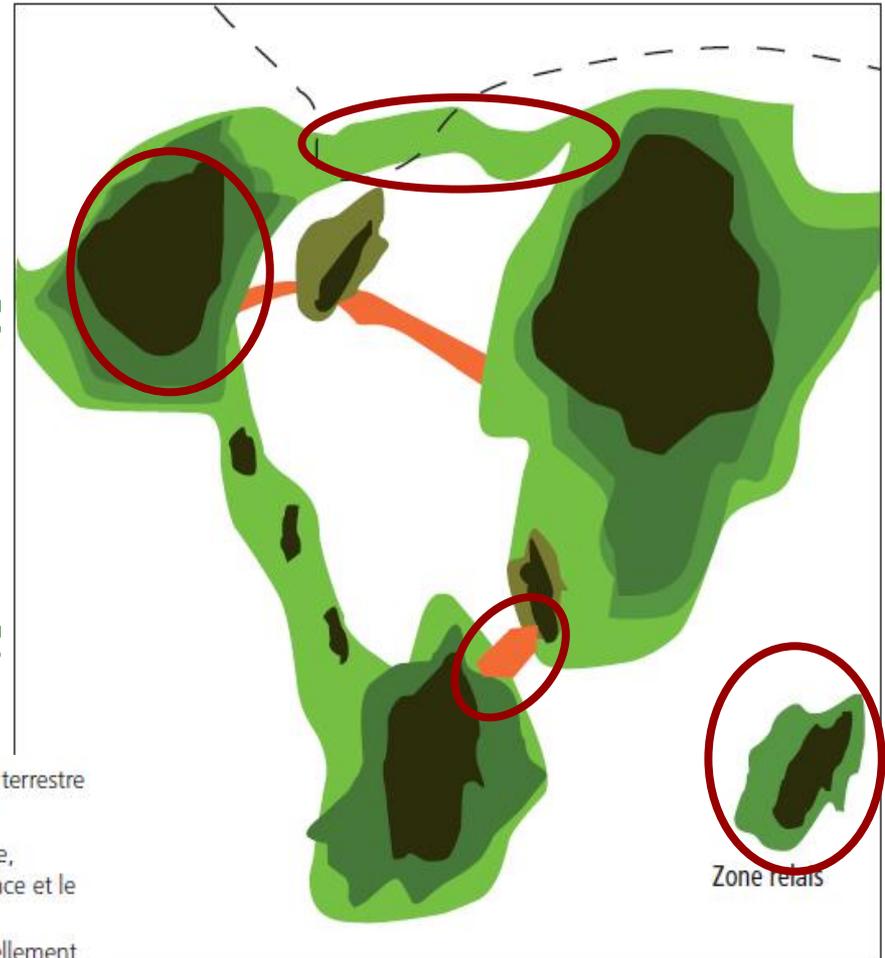
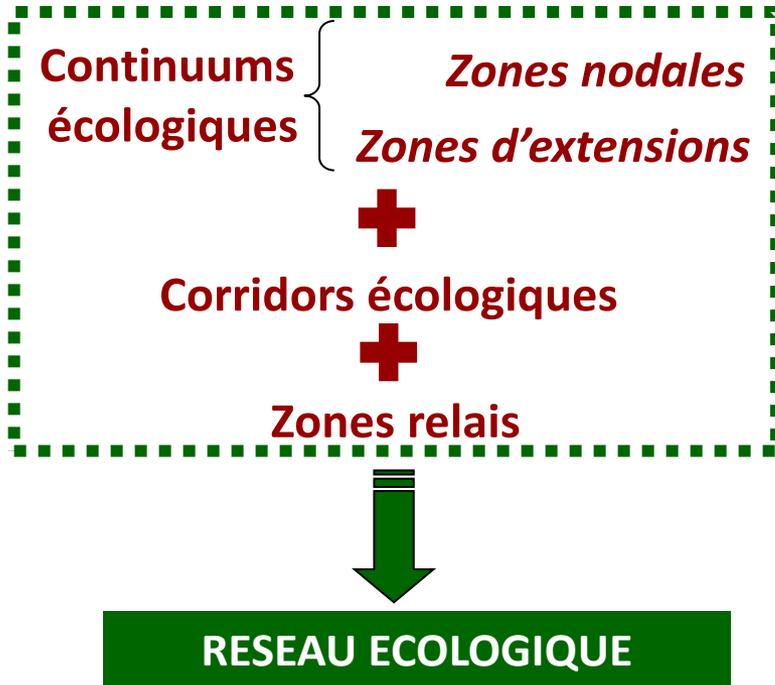
- Le patrimoine naturel : biodiversité, dynamique écologique
- Le paysage : paysage hérité, perçu et vécu, le patrimoine
- L'eau : ressources et qualité
- Les sols : les sols pollués, les matériaux de construction
- L'air : qualité et rejets
- L'énergie : consommations, ressources énergétiques locales (énergies renouvelables)
- Les déchets : collecte, quantités, flux, traitements, stockage, valorisation/recyclage
- Le bruit : nuisances sonores des infrastructures routières
- Les risques : naturels et industriels, transport de matières dangereuses

BIODIVERSITÉ ET DYNAMIQUE ÉCOLOGIQUE



DIAGNOSTIC / ENJEUX

DYNAMIQUE ÉCOLOGIQUE, QUELQUES FONDAMENTAUX



- Zone nodale : milieu naturel de bonne qualité et source de population terrestre (boisement)
- Zones d'extension: espaces hiérarchisés du plus favorable (haie, ripisylve, prairie...) au moins favorable (culture extensive) permettant la présence et le déplacement d'espèces
- Zone relais : zones *a priori* non accessibles pour la faune mais potentiellement intéressantes
- Corridors biologiques

LE PATRIMOINE NATUREL RECONNU

Une zone réglementaire de préservation :

1 Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB):

Secteurs délimités pour prévenir, par des mesures réglementaires spécifiques de préservation de leurs biotopes, la disparition d'espèces protégées.

« Marais et zones humides de Menthonnex en Bornes »



Rousserolle effarvatte
MNHN F. Jiguet



Liparis de Loesel
MNHN S. Filoche



Laiche des Tourbières
MNHN-CBNBP A. Lombard

LE PATRIMOINE NATUREL RECONNU

Des zones d'inventaire :

1 ZNIEFF de type I :

Secteurs de superficies en général limitées, définis par la présence d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional.

« Ensemble des zones humides du plateau des Bornes »

1 ZNIEFF de type II :

Grands ensembles naturels riches, peu modifiés, ou offrant des potentialités biologiques importantes.

« Zones humides du plateau des Bornes »

1 Espace Naturel Sensible de Nature Ordinaire (NatO) :

Espaces ne présentant pas d'espèces ou d'habitats fortement vulnérables, mais constituant un réservoir important de biodiversité à préserver.

« Vergers de hautes tiges du Salève »

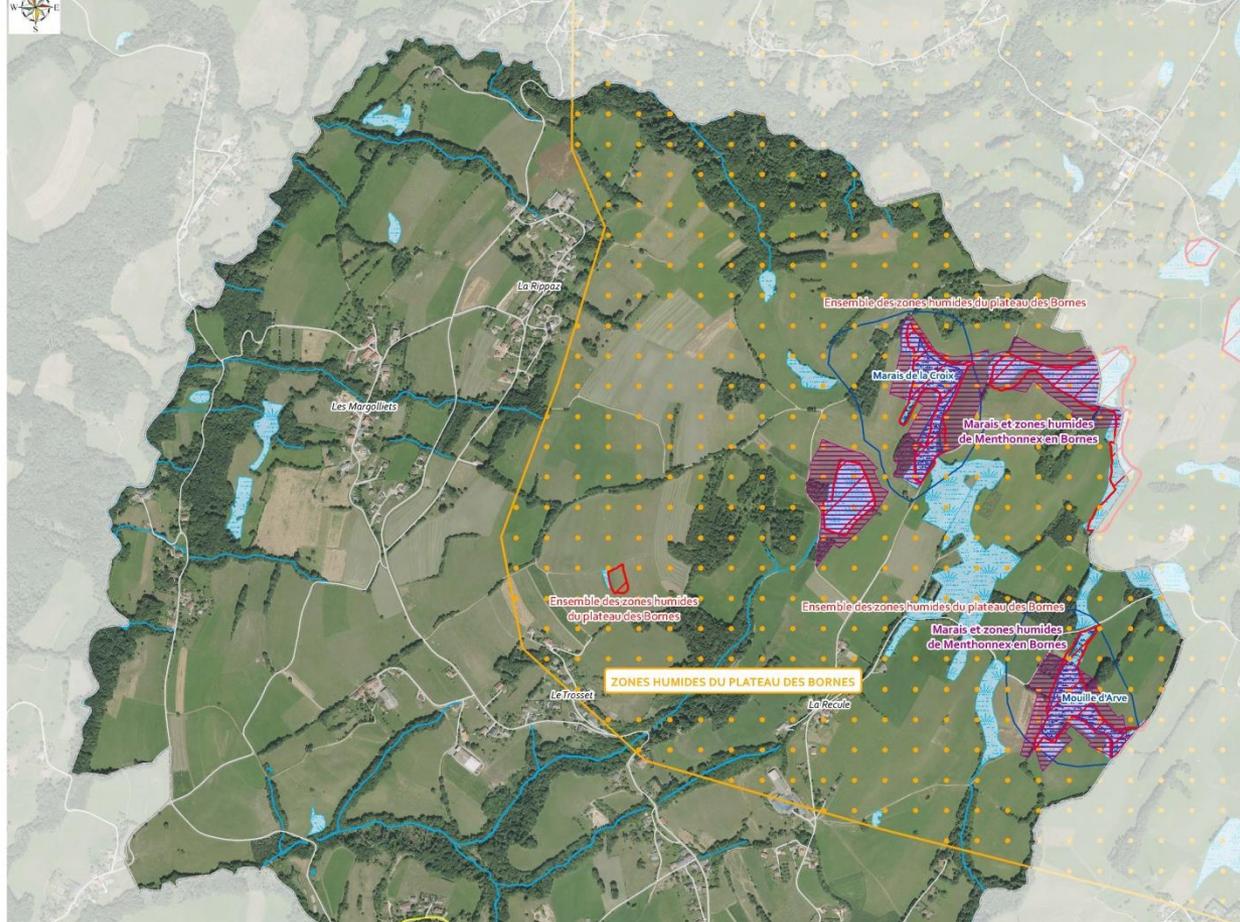


25 Zones Humides et 2 sites de toubière et leur bassin d'alimentation :

« Marais de la Croix »

« Mouille d'Arve »

LE PATRIMOINE NATUREL RECONNU



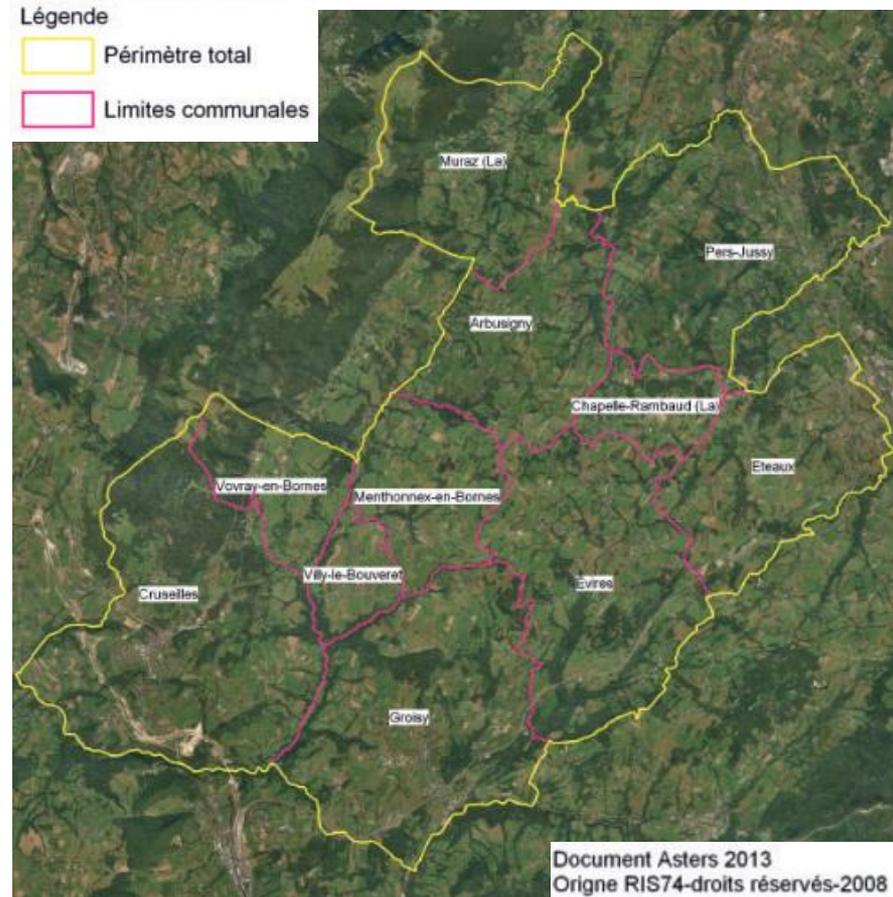
-  Zones humides
-  Tourbière (site)
-  Tourbière (bassin versant)
-  Espace Naturel Sensible - NatO
-  Arrêté de Protection de Biotope
-  ZNIEFF 1
-  ZNIEFF 2

0 130 260 520 mètres

LE PATRIMOINE NATUREL RECONNU

Le projet de territoire du plateau des Bornes :

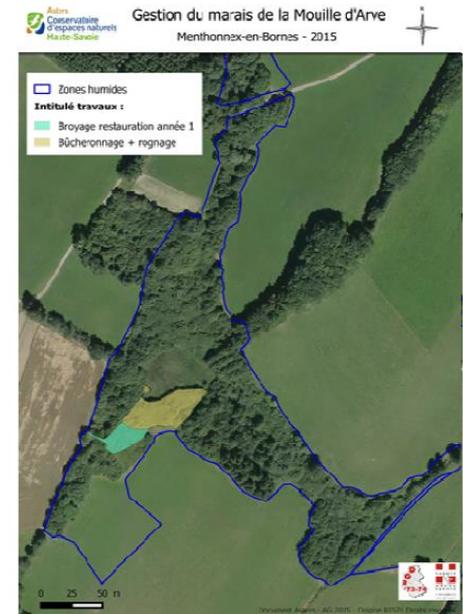
- Engagement politique de 11 communes dont celle de Menthonnex en Bornes.
- Préservation des entités paysagères et activités qui constituent la valeur du territoire du plateau des Bornes, autour de trois axes structurants :
 - La **préservation des espaces naturels remarquables** (préservation des espèces et habitats remarquables, restauration et entretien des marais...)
 - Le **maintien des paysages et de la nature « ordinaire »** (entretien des prairies, maintien du réseau bocager et des corridors écologiques...)
 - La **valorisation du patrimoine naturel et culturel** (matérialisation d'une identité commune, accueil du public, sentier...)



LE PATRIMOINE NATUREL RECONNU

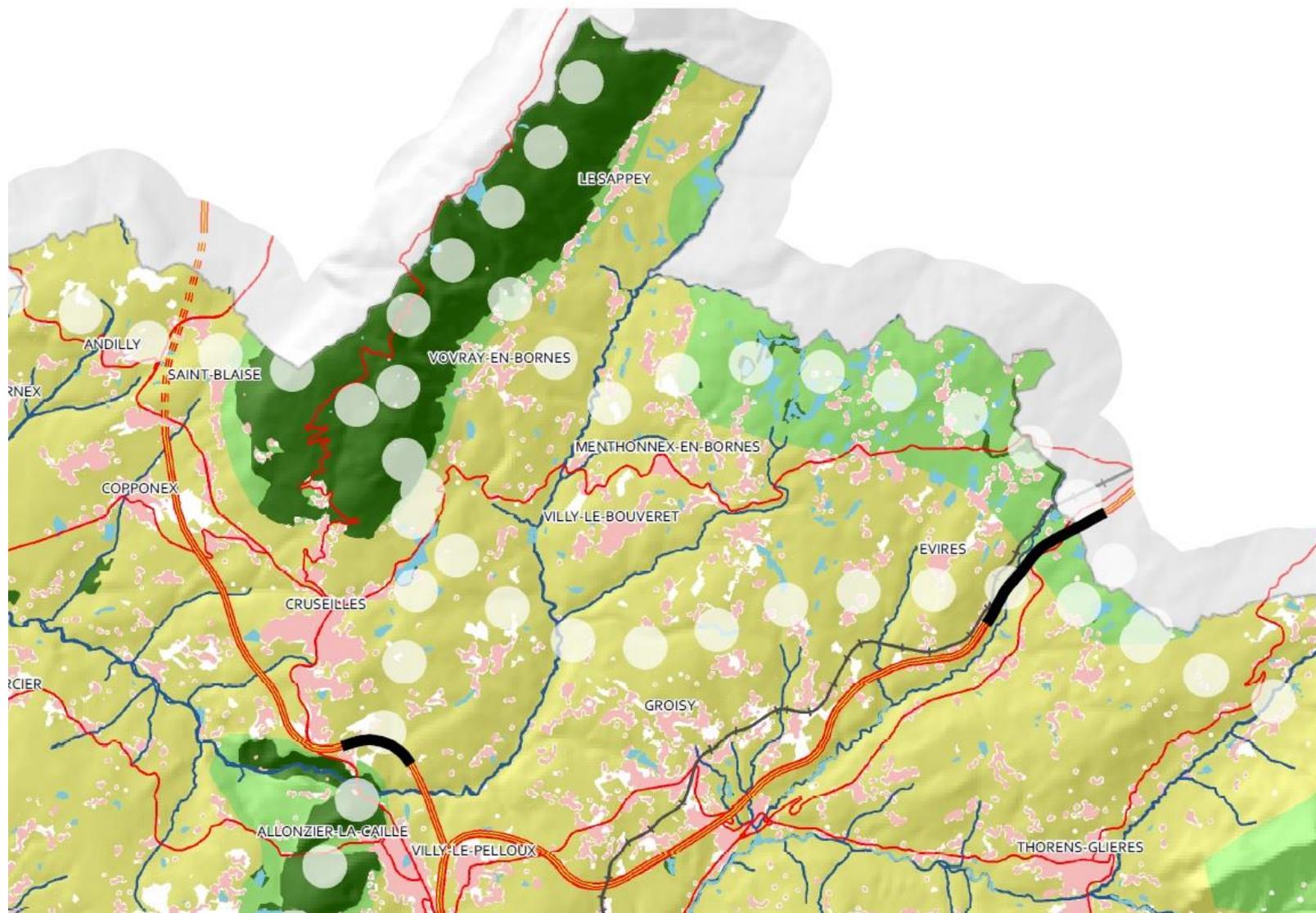
Le projet de territoire du plateau des Bornes :

- Un programme d'actions 2015 - 2019 :
 - Gestion de ZH, lutte contre la prolifération des espèces invasives, amélioration des connaissances sur le fonctionnement des espaces naturels du plateau, recueil de connaissances sur les collisions avec la faune...
- Des actions menées en 2015 et en prévision sur la commune :
 - Animation foncière et travaux de restauration de ZH sur les parcelles privées (Marais de la Mouille d'Arve, de la Croix, de Mouille Gonin)
 - Journée des marais en juin 2015, à l'étang de Mouille Marin.
 - Animation scolaire « La nature sur un Plateau ».
 - Formation des élus et services techniques sur les plantes invasives.



LA DYNAMIQUE ÉCOLOGIQUE

Extrait de la Trame écologique (nord)
Source : SCoT Bassin Annecien



LA DYNAMIQUE ÉCOLOGIQUE

▪ Des continuums écologiques fonctionnels :

- Des continuums des milieux forestiers, agricoles, aquatiques qui permettent le déplacement de la faune sur le territoire communal.
- Une grande continuité écologique inter-massif à préserver (inscrite dans le SCoT), reliant le Salève au Massif des Glières.
- Des axes de déplacements locaux sont également identifiés sur la commune. Ils permettent de relier plusieurs continuités écologiques inter-massif.

▪ Quelques obstacles :

- L'urbanisation diffuse.
- Les infrastructures de transport.
- Des obstacles aux continuités aquatiques.

ATOUPS / FAIBLESSES ET ENJEUX

ATOUPS	FAIBLESSES
<p>Plusieurs réservoirs de biodiversité identifiés sur le territoire communal.</p> <p>Des continuums de milieux naturels fonctionnels et perméables aux espèces, permettant ainsi leur déplacement sur la majeure partie de la commune.</p>	<p>La présence d'obstacles aux déplacements.</p>

ENJEUX

- Les espaces naturels riches en biodiversité et leur espèces associées (zones humides, cours d'eau et leur ripisylve, ZNIEFF de type I, APPB).
- La diversité et la perméabilité des milieux au sein des zones d'extension et des espaces de nature-ordinaire (milieux agricoles, boisés, humides), garants de la dynamique fonctionnelle.
- La préservation des espaces de passage de la faune en évitant un développement urbain en extension.



EAU

DIAGNOSTIC / ENJEUX

ATOUTS / FAIBLESSES

Des outils de gestion :

- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône-Méditerranée (SDAGE) 2016-2021.
- Le contrat de bassin versant des Usses.
- Des schémas directeurs en eau potable et assainissement approuvés à l'échelle de la CCPC.

Qualité des eaux (données SDAGE 2016-2021)

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Bonne qualité de la masse d'eau souterraine.</p> <p>Bon état chimique des Usses...</p>	<p>Un bassin versant des Usses déficitaire.</p> <p>...mais un objectif d'atteinte du bon état écologique reporté en 2027.</p>

ATOUPS / FAIBLESSES

Eau potable :

ATOUPS	FAIBLESSES
<p>Une eau potable distribuée à la population de bonne qualité.</p> <p>De nombreux travaux réalisés sur les réseaux afin d'améliorer les rendements et limiter les pertes.</p> <p>Sur Menthonnex, un secours du SIE des Rocailles plus rare.</p>	<p>L'Unité Fonctionnelle des Bornes déficitaire en termes de ressource en eau potable.</p> <p>→ Un maillage existant pour sécuriser l'alimentation en eau potable de la CC à moyen terme en période de pointe (SIE des Rocailles).</p>

Assainissement :

ATOUPS	FAIBLESSES
<p>Une station d'épuration à la moitié de ces capacités de traitement.</p> <p>Conformité des rejets de la STEP en 2014 (2 contrôles réalisés).</p> <p>... mais des contrôles prévus avec mise en conformité des installations en ANC.</p>	<p>Une part importante d'installations en ANC dont plusieurs sont non-conformes...</p>

ENJEUX

- La protection de la ressource en eau potable et la lutte contre les pollutions.
- La maîtrise des rejets aux cours d'eau liés à l'assainissement non-collectif.
- La dynamique de développement urbain face aux évolutions des capacités d'alimentation en eau potable, étant donné le bilan quantitatif global déficitaire du bassin versant des Usses.
- La prise en compte des eaux de ruissellement dans les zones d'urbanisation futures.



GESTION DES DÉCHETS

DIAGNOSTIC / ENJEUX

ATOUTS / FAIBLESSES ET ENJEUX

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Une filière de collecte et de valorisation structurée, et des actions de sensibilisations réalisées.</p> <p>Un ratio d'ordures ménagères résiduelles (kg/habitant) à l'échelle de la CC qui reste stable entre 2013 et 2014...</p> <p>Un tri bien développé et pratiqué.</p> <p>Mise en place d'une filière « ECOMOBILIER » pour une revalorisation de la matière (encombrants, ferrailles et bois)</p> <p>Développement du compostage individuel à l'échelle de la CCPC pour diminuer la quantité d'OMr.</p>	<p>...mais qui reste plus important sur la CC qu'à l'échelle régionale.</p> <p>Des horaires d'ouverture de la déchèterie de Cruseilles contraignants.</p>

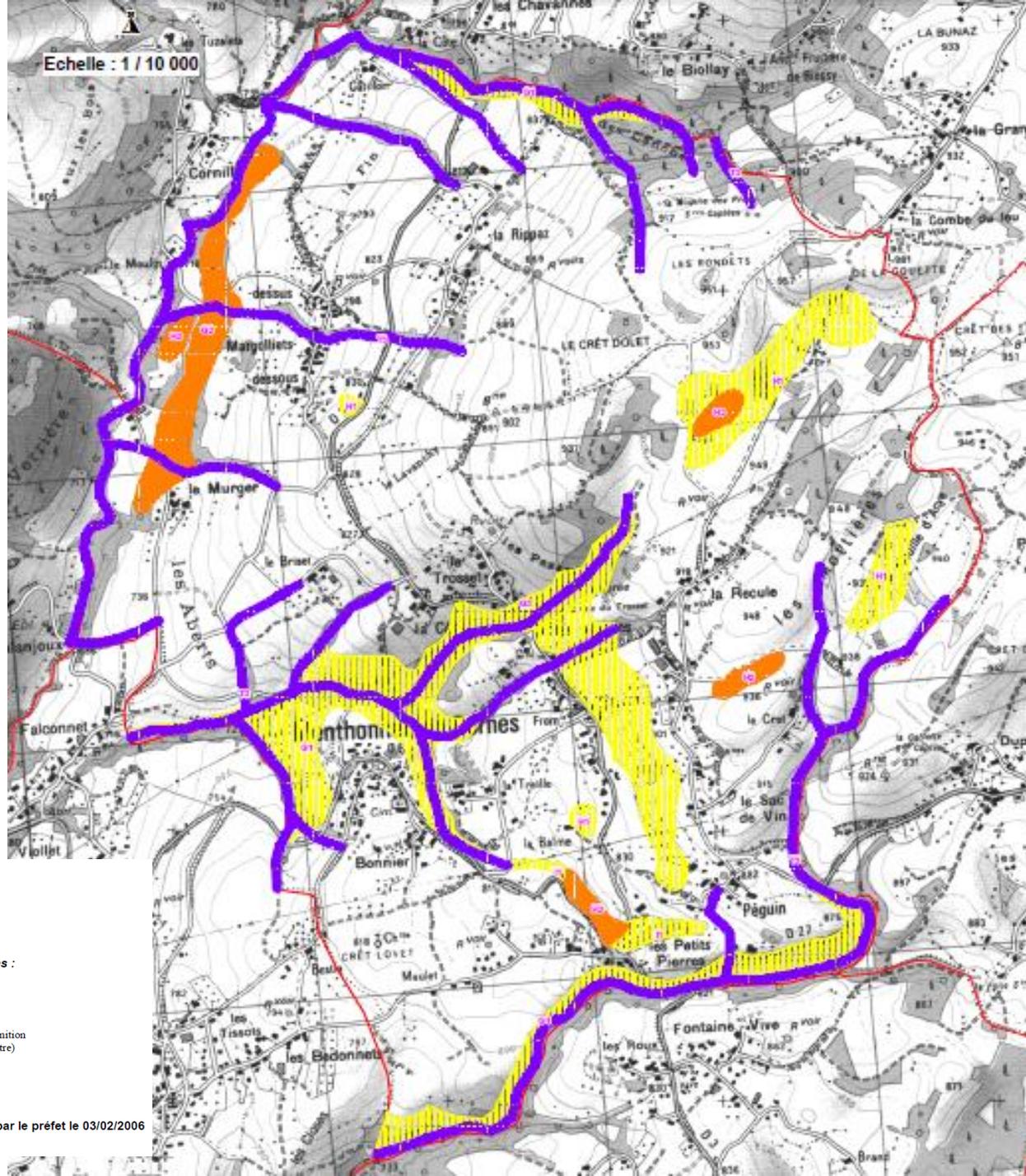
- La réduction à la source de la production de déchets : compostage individuel / collectif, actions de prévention...



RISQUES

DIAGNOSTIC / ENJEUX

CARTE DES ALÉAS



CARACTÉRISATION DES ZONES

Degré d'aléas

Exemple : **G3**

Type de phénomène :

Degré d'aléas :

- G Glissement de terrain
- I Inondation
- T Manifestations torrentielles
- H Zone humide

- 3
- 2
- 1
- 0

(voir définition ci-contre)

Limite communale

carte réalisée dans le cadre de l'élaboration du dossier communal synthétique notifié par le préfet le 03/02/2006

COPYRIGHT IGN BD CARTO © - "Reproduction interdite"

ATOUPS / FAIBLESSES ET ENJEUX

ATOUPS	FAIBLESSES
Une localisation des aléas naturels (glissement de terrain, séisme, crue torrentielle, zone humide)...	...mais pas de carte des risques, prenant en compte la vulnérabilité des constructions existantes voire futures.

- La réalisation d'un PPRn pour une meilleure prise en compte de l'ensemble des risques naturels dans l'aménagement communal afin de :
 - Ne pas aggraver les risques existants.
 - Limiter la vulnérabilité des aménagements nouveaux.
- Les espaces de fonctionnalité des cours d'eau et la fonction hydraulique des zones humides présentes sur la commune.
- La qualité et l'entretien des boisements des berges et du lit majeur des cours d'eau.



SOLS ET SOUS-SOLS

DIAGNOSTIC / ENJEUX

ATOUTS / FAIBLESSES ET ENJEUX

ATOUTS	FAIBLESSES
Pas de sites et sols pollués.	

- Aucun enjeu relevé.



BRUIT

DIAGNOSTIC / ENJEUX

ATOUTS / FAIBLESSES ET ENJEUX

ATOUTS	FAIBLESSES
Aucune infrastructure routière à caractère réglementaire.	

- Aucun enjeu relevé



ÉNERGIE

DIAGNOSTIC / ENJEUX

ATOUPS / FAIBLESSES

Transports – mobilité :

ATOUPS	FAIBLESSES
Aire de covoiturage à proximité de la commune (St Martin Bellevue, Beaumont).	D'importants déplacements domicile-travail depuis la commune. Une offre de transport collectif limitée au transport scolaire. Un maillage en mobilité "douce" (piétons et cycles) à développer.

Résidentiel :

ATOUPS	FAIBLESSES
Un parc de logements relativement récent (~ 45% ont été construits après la 2ème RT).	

ATOUPS / FAIBLESSES

Agriculture :

ATOUPS	FAIBLESSES
	Forte proportion des émissions de GES par l'agriculture (~70%) par rapport aux autres secteurs.

Énergies renouvelables :

ATOUPS	FAIBLESSES
Un potentiel d'énergies renouvelables exploitable et des installations qui se développent...	... mais qui restent tout de même marginales sur le territoire.

ENJEUX

- Le potentiel de développement des énergies renouvelables.
- L'évolution des modes de déplacement domicile-travail.
- La poursuite du développement du réseau « modes doux ».
- La présence de commerces et services de proximité, en lien avec l'évolution démographique envisagée.
- Un développement urbain prenant en compte les contraintes du monde agricole, et notamment l'accès aux parcelles.



QUALITÉ DE L'AIR

DIAGNOSTIC / ENJEUX

ATOUPS / FAIBLESSES ET ENJEUX

ATOUPS	FAIBLESSES
Air d'une qualité globalement bonne...	...avec toutefois quelques dépassements des normes réglementaires pour les poussières en suspension (liées majoritairement au résidentiel sur la commune).

- L'exposition des populations aux émissions polluantes.

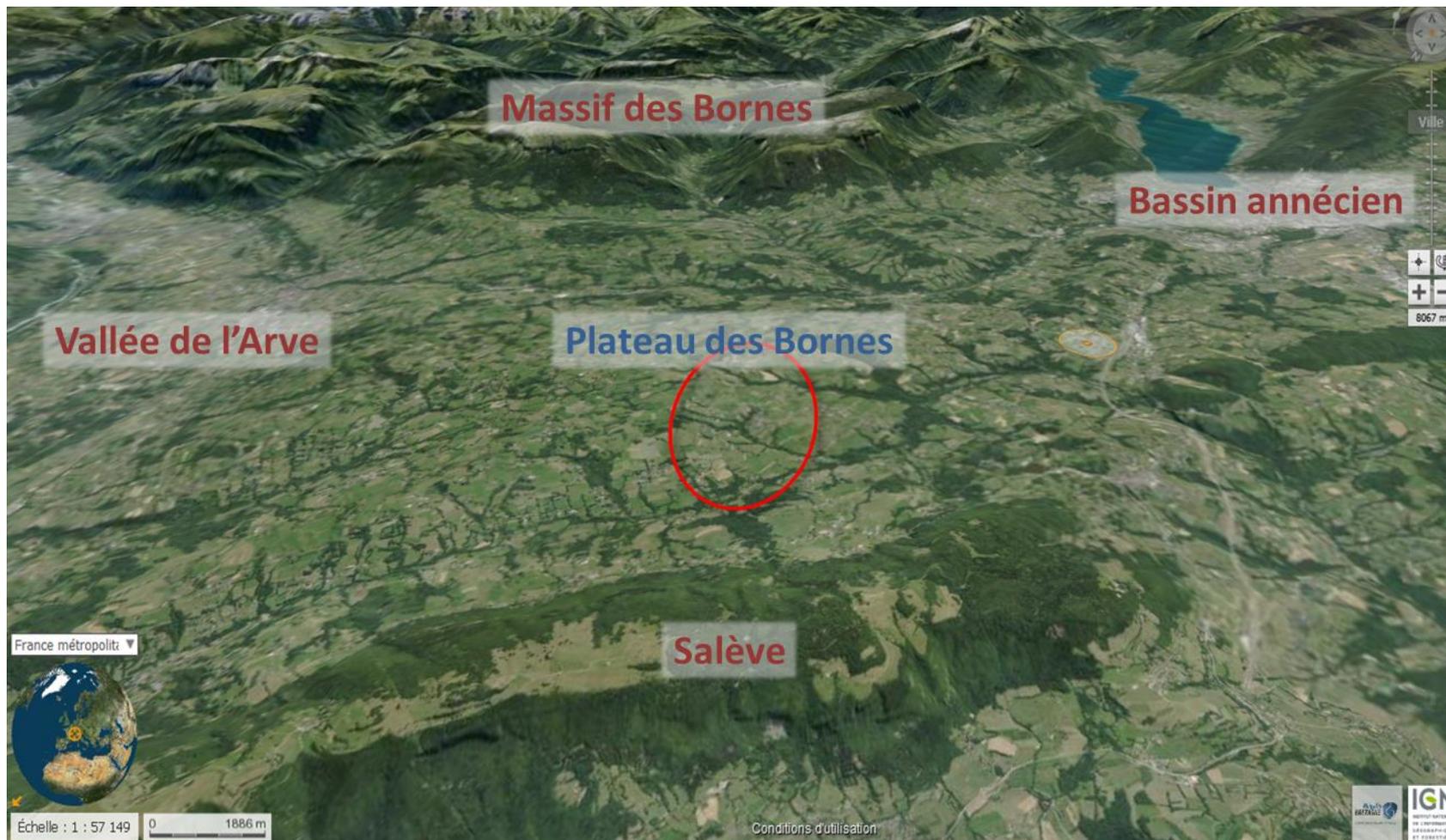


Etat Initial de l'Environnement

PAYSAGE

GRANDS ENSEMBLES PAYSAGERS – le site général

- Un paysage à dominante agricole inscrit aux portes du plateau des Bornes :



GRANDS ENSEMBLES PAYSAGERS – le site général

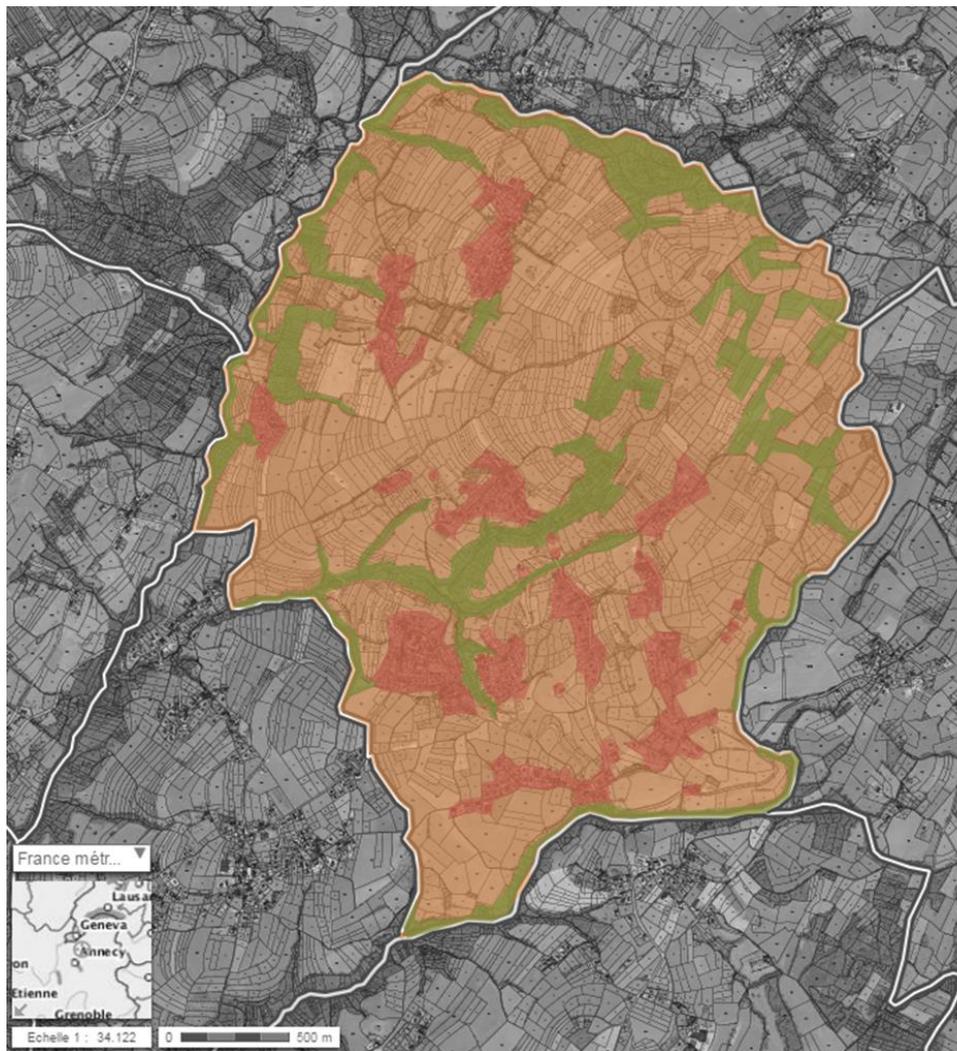
- Un paysage à dominante agraire inscrit au sein du plateau des Bornes :
 - Le plateau rural des Bornes, à environ 900 mètres d'altitude, est entaillé par de petits cours d'eau, et traversé en son milieu par un faisceau d'infrastructures : les RD 1201 et 1203, les autoroutes A41 et A410 et une voie ferrée reliant Annecy à Annemasse.
 - Ponctué de nombreuses zones humides, le plateau, est essentiellement occupé par des pâtures séparées entre elles par des boisements (hêtres, érables, chênes, sapins, frênes).
 - Le mode d'habitat se caractérise avant tout par une forte présence de hameaux et de bâtisses isolées dispersés et peu denses, et même les chefs lieux regroupant les principaux équipements (église, mairie, école) sont plutôt « éclatés ». Parmi ces hameaux, on trouve encore beaucoup d'exploitations agricoles : vieilles fermes de pays sous la forme de Maison-bloc en pierre couverte d'une vaste toiture d'ardoises avec un toit cassé à croupe. Du côté du pignon, le mur continue par une paroi de planches. La grange est au dessus de l'habitation.



Source : d'après CAUE – les unités paysagères de Haute-Savoie / www.paysage74.fr

GRANDS ENSEMBLES PAYSAGERS – le site communal

- Un paysage à dominante agraire

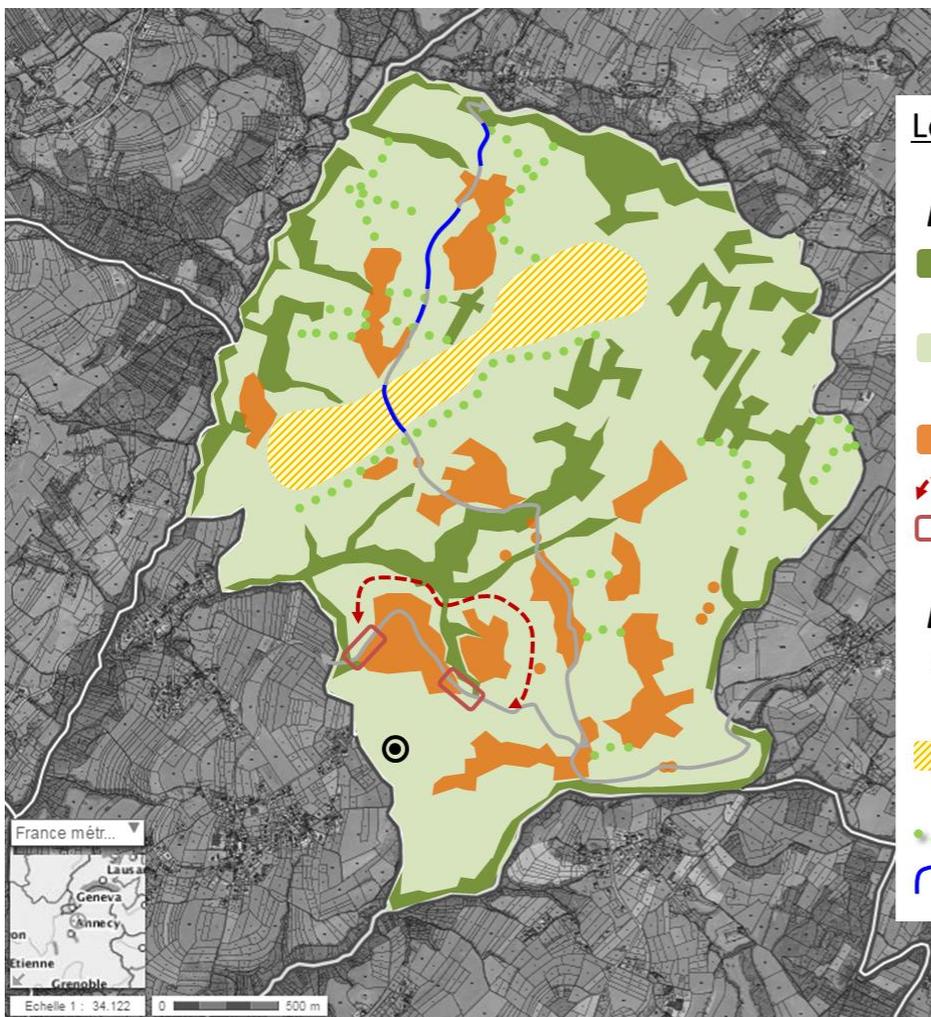


Légende :

- Coteau "habité"
- Plateau agricole
- Massifs boisés

LES ENTITES PAYSAGERES / ELEMENTS REMARQUABLES

- Un paysage à dominante agricole



Légende :

Entités paysagères :

-  Paysage naturel majeur (forêts et boisements)
-  Paysage rural dit "de nature ordinaire"
-  Coteau urbanisé
-  Franges urbaines à redéfinir
-  "Entrées" de la commune

Éléments paysagers remarquables

-  Eléments patrimoniaux
-  Espaces ouverts fortement perceptibles dans le grand paysage
-  Haies structurantes
-  Axes focaux majeurs

LES ENJEUX PROBLEMATISES PAR ENTITES PAYSAGERE :

- **Le paysage naturel majeur (espaces boisés) :**
 - Le maintien du caractère naturel et boisé de ces espaces pour les grands équilibres du paysage communal et son identité.
 - Le maintien de la netteté des franges boisées au profit de la lisibilité du paysage communal.
 - Une attention à apporter dans leur transcription réglementaire dans le PLU afin de ne pas encourager l'enfrichement, et en parallèle permettre leur valorisation respectueuse au bénéfice des activités « nature » de loisirs.

LES ENJEUX PROBLEMATISES PAR ENTITES PAYSAGERE :

▪ **Le paysage rural dit de "nature ordinaire" :**

- La préservation de la pérennité de l'activité agricole en faveur du maintien du caractère ouvert de ces espaces.
- La limitation de l'extension linéaire et dispersée de l'urbanisation au profit de la lisibilité de ces paysages et la recherche d'une certaine densité des opérations futures, permettant des économies d'espace.
- La maîtrise de la production architecturale contemporaine dans ces espaces où la ruralité domine encore, par une meilleure prise en compte du "sens du lieu".
- La préservation des éléments boisés et végétaux ponctuels qui caractérisent ces espaces agricoles (bosquets, haies, vergers, ripisylves...).

LES ENJEUX PROBLEMATISES PAR ENTITES PAYSAGERE :

▪ **Le paysage urbain :**

- Le développement de l'armature des espaces publics, et la recherche d'un rapport qualitatif entre espaces publics et privés, au profit du confortement de "l'urbanité" du chef-lieu, et de la qualité de son cadre de vie.
- Le traitement des franges bâties, dans un objectif de "réparation paysagère" au profit de la lisibilité de l'enveloppe urbaine de ce dernier.
- La structuration urbaine des abords de la RD27 et de la route du chef-lieu au profit du renforcement de la qualité paysagère de la traverse.
- Globalement la maîtrise de :
 - l'architecture contemporaine au profit d'une plus grande unité dans son expression.
 - l'optimisation attendue des espaces d'habitat individuel en sites de coteaux.
- La réussite du projet de confortement du chef-lieu, afin qu'il contribue à sa structuration et au renforcement de son caractère villageois, notamment par la recherche :
 - d'une densité du bâti adaptée,
 - du développement du maillage d'espaces publics de qualité, et de leur greffe sur le réseau existant.

LES ENJEUX PROBLEMATISES PAR ENTITES PAYSAGERE :

▪ **Les patrimoines naturels et bâtis de la commune :**

- Les espaces ouverts fortement perceptibles dans le grand paysage
 - La prise en compte, lors des projets de développement, de l'exposition visuelle de ces espaces de "mise en scène", contribuant à la lisibilité du paysage urbain de Menthonnex et la gestion des franges de l'urbanisation en limite.
- Ripisylves et haies structurantes
 - cf chapitre relatif au paysage rural dit de "nature ordinaire"
- Le bâti d'intérêt patrimonial ou architectural
 - L'identification des constructions et groupements bâti traditionnels (y compris leurs abords), et du patrimoine vernaculaire, en vue leur préservation et valorisation.



En conclusion du diagnostic et de l'EIE...

... LES ENJEUX TRANSVERSAUX

Constat général :

- Menthonnex en Bornes bénéficie d'une situation aux portes de l'agglomération genevoise, qui lui confère une attractivité, notamment pour l'habitat.
- La commune a su tirer parti de ces atouts, en développant au cours des dernières années un parc d'habitat plus diversifié, vecteur de dynamisme démographique et un équilibre social et générationnel de la population communale. Pour maintenir cet équilibre il conviendra de poursuivre la diversification du parc de logement :
 - au profit d'une urbanisation future plus économe, en termes d'espace et de coût d'infrastructures (grâce notamment à des programmes d'habitat intermédiaire et collectif),
 - permettant de préparer les conditions d'un fonctionnement plus "soutenable", en termes de renforcement de la proximité, de densité compatible avec la mise en œuvre d'une mobilité durable et accessible à tous,
 - et dans le respect des objectifs de croissance démographique attribués à Menthonnex par le SCOT du Bassin annécien.

Des enjeux transversaux :

Enjeux 1

La protection et la valorisation du patrimoine naturel et paysager ...

- ... des milieux agricoles et naturels, supports de l'identité de la commune, de milieux patrimoniaux (zones humides) et de gestion des eaux pluviales et de ruissellement (épuration et rétention),
- ... un cadre paysager encore à dominante rurale, mais en voie de périurbanisation, qui participe de la qualité du cadre de vie de la commune,

⇒ *au profit de la qualité du cadre de vie de la commune, donc de son attractivité.*

Enjeux 2

Le renforcement et l'organisation de la vie de proximité ...

- ... pour une organisation territoriale (mobilité, mixité fonctionnelle) permettant la réduction de la consommation d'énergie et le développement les énergies renouvelables,
- ... pour relever les enjeux démographiques et de mobilité de demain,

⇒ *au profit de la qualité de vie des habitants actuels et futurs, et d'un fonctionnement plus "soutenable".*

Enjeux 3

Le confortement de l'activité économique et de l'emploi dans toutes ses composantes...

- ... un potentiel de développement d'une économie présente : agriculture, tourisme, loisirs, artisanat, commerces, services,

⇒ *au profit de la vie et de l'animation de la commune.*

1- La protection et la valorisation du patrimoine naturel et paysager...

- La préservation de la biodiversité et de la mosaïque de milieux naturels présents sur le territoire communal.
- La préservation et la valorisation du patrimoine paysager (bâti, naturel et agricole) dans toutes ces composantes :
 - la protection et valorisation des éléments remarquables du paysage,
 - le renforcement de l'accessibilité aux espaces naturels,
 - l'optimisation de l'espace urbanisé permettant de limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles,
 - la maîtrise de l'extension de l'urbanisation aux franges des espaces agricoles,
 - la maîtrise du développement de l'urbanisation prenant en compte les caractéristiques et sensibilités des paysages bâtis et non bâtis (insertion paysagère),
- La prise en compte des risques et nuisances au sein des espaces naturels :
 - la gestion des eaux pluviales...
 - les risques naturels identifiés...

1- La protection et la valorisation du patrimoine naturel et paysager...

- La valorisation et la structuration des espaces urbanisés au profit de la qualité du cadre de vie des personnes habitant et/ou travaillant à Menthonnex :
 - renforcement de la centralité et de "l'urbanité" du chef-lieu, de la lisibilité et de la qualité de ses espaces publics,
 - renforcement de la qualité des espaces résidentiels et de travail (qualité du cadre bâti, développement et qualité des espaces publics et collectifs),
 - structuration et valorisation des entrées du chef-lieu.
- L'orientation des choix de fonctionnement et de développement futurs, afin de limiter l'empreinte environnementale de l'urbanisation, que ce soit en termes de biodiversité, de limitation des risques, de gestion des ressources naturelles (énergétiques, eau,...), d'amélioration de la qualité de l'air..., notamment par :
 - le renforcement d'une urbanisation regroupée autour du chef-lieu,
 - l'encouragement à l'écoconstruction et l'intégration de la nature en ville.

2- Le renforcement et l'organisation de la vie de proximité ...

- Le confortement des fonctionnalités urbaines de proximité au cœur de la vie communale :
 - une fonction d'accueil de la population à poursuivre au bénéfice du maintien de la dynamique sociale et générationnelle,
 - le renforcement d'une polarité qualitative à travers l'organisation d'un cadre de vie structuré autour d'une armature d'espaces publics de qualité.
 - le renforcement de la réponse à apporter en termes d'équipements et d'infrastructures :
 - développement des services et équipements de proximité,
 - poursuite du maillage et de la sécurité du réseau de déplacement,
 - renforcement rationnel et programmé des réseaux.

2- Le renforcement et l'organisation de la vie de proximité ...

- La maîtrise et l'orientation du développement de l'urbanisation avec :
 - la poursuite du développement d'un parc de logements plus diversifié qui permettra à terme de conforter l'équilibre générationnel et social de la population et de faciliter son parcours résidentiel.
 - une organisation plus économe et raisonnée du développement futur de l'urbanisation :
 - à la recherche d'un équilibre entre optimisation de l'espace encore disponible et préservation du cadre de vie,
 - qui réponde aux besoins actuels et futurs en matière de logements, d'équipements et de services.
 - un développement prenant en compte les enjeux de la mobilité de demain, notamment :
 - par le renforcement de la fonction de pôle de proximité de Menthonnex,
 - par le développement fonctionnel et qualitatif de l'armature des espaces publics et collectifs support de liaisons pour les modes de déplacement "doux" (piétons et cycles).

3- Le développement d'une activité économique "de proximité"...

- Le confortement des activités non nuisantes, des services de proximité et de l'emploi local, en mixité avec l'habitat.
- Le maintien de conditions de pérennité de l'activité agricole (dans sa fonction économique et d'entretien du paysage), en termes d'espace et de fonctionnalité.
- Le développement des loisirs de proximité, voire du tourisme, en lien avec la qualité des paysages et la valorisation du patrimoine :
 - la protection et valorisation des paysages et du patrimoine rural et naturel,
 - le développement des infrastructures et équipements de loisirs de proximité dans un contexte d'agglomérations, voire d'infrastructures touristiques (maillage d'un cheminement piétonnier et de sentiers, activités de pleine nature, ...).

L'AGENCE
des territoires



Merci de votre attention...



Prochaines échéances :

- Relecture du diagnostic issu du GT n°3
- Réunion du Copil n°1 : 15 septembre 2016 – 14h30